

- Merci Marianne :

Marianne AMORY a fait le choix cette année de rejoindre les sites touristiques de Verdun en tant que guide-interprete. Elle a su donner la dimension socio-culturelle à notre agence postale et contribue encore et toujours à valoriser notre patrimoine local. Son importante base documentaire (*consultable sur le menu VISITER de www.rarecourt.info*) fait l'objet d'une réflexion pour la mise en place d'un futur circuit d'interprétation. Merci pour le soutien qu'elle continue à nous apporter.

- Bienvenue à Nathalie et Simon :

Nathalie OUDET-DIGUIERE nous permet d'assurer la continuité de l'agence postale communale. Elle est fortement intéressée pour améliorer et diversifier les services proposés. Elle enregistre d'ores et déjà toutes vos suggestions.

Simon GREGOIRE reprend le poste de chargé de mission d'Argonne PNR, locataire des bureaux du 1^{er} étage de la mairie et la réflexion se poursuit pour accueillir prochainement d'autres acteurs professionnels dans notre vaste mairie !

- Affouages 2019 :

Les inscriptions sont à adresser à la mairie avant le **30 Novembre** accompagnées d'un chèque de 38 €. Pour tout renseignement joindre Claude LELORRAIN.

- Commémoration

André et Maurice RICHARD ont fait don à la mairie de la vitrine dédiée à leur père Emile RICHARD, mort pour la France en 1944 dans la marne. Cette vitrine symbolise l'hommage qui lui a été rendu le 7 juin dernier à Rarécourt par l'école de gendarmerie de Chaumont.

Les prochaines commémorations du 11 novembre nous permettront de porter une attention particulière à Emile RICHARD. Le Maire proposera par ailleurs au vote en Conseil de faire du 11 novembre l'unique rassemblement annuel de commémoration interne au village (*La cérémonie du 8 Mai à la flamme de la résistance étant par ailleurs toujours accompagnée par la municipalité*).



Bulletin Municipal

RARECOURT – Rentrée 2019-2020

Plus gros chantier jamais réalisé depuis l'arrivée de l'eau potable dans les années 50, l'enfouissement des réseaux secs (*et de la fibre*) entre dans sa phase de concrétisation cet automne. Un dossier de plus d'un million d'euros (*en grande partie subventionné*) qui aura fortement mobilisé l'équipe municipale et qui offre de belles perspectives à notre village pour les décennies à venir.

Cette 3^{ème} année d'action municipale inscrit Rarécourt dans une perspective durable de fonctionnement : Le nouveau plan d'aménagement forestier est acté pour les prochaines 25 années. Le site naturel du Ravin de Fontenoy est labellisé et inscrit à l'inventaire départemental. Sur une impulsion communale les surfaces agricoles renouent avec une stratégie plus eco-responsable avec 1,5 km de haies prochainement plantées et 150 ha remis en herbe. Enfin, le village de Rarécourt est candidat et éligible au label national « **Petite Cité de Caractère** ».

Dans un contexte général fortement dégradé (*subvention en nette baisse depuis 3 ans*) nous avons je pense réussi à restaurer la confiance de nos partenaires institutionnels, techniques et financiers sans qui, rappelons le, rien ne serait possible. Le document de présentation du village réalisé l'hiver dernier nous a fortement aidé. Il recense les principaux atouts de notre village et donne un cap à l'action communale. Avec l'aide de tous les habitants, nous le ferons encore évoluer.

A la veille de ce gros chantier de requalification urbaine, mesurons la chance d'être dans un village où un tel projet est rendu possible. Il est de notre responsabilité à tous d'en permettre, collectivement, les meilleures retombées.

Jacques FAGOT

*Esprit de Clocher
à Partager!*



- A vos agendas

- **1 octobre 18h** : Enquête « Bien-Etre » CODECOM
- **Début octobre** : premières réunions travaux réseaux
- **18 octobre 18h** : Réunion Verger partagé
- **19,20,26,27 octobre** : Route des Expos
- **20 octobre 16h** : Concert Orgues et Flûte à l'Eglise
- **10 novembre** : Fête patronale
- **11 novembre 11h**: Commémoration armistice
- **Novembre** : Repas des aînés et Conférence Rarécourt au moyen-âge (*date non arrêtée*)

- A votre écoute :

Le Maire se tient à votre disposition tous les jours. Vous pouvez prendre rendez-vous en l'appelant directement au **07 86 50 36 01**. Une permanence hebdomadaire en présence du Maire et du 1^{er} Adjoint est également proposée à la Mairie chaque **lundi de 18h à 19h**.

- Sites Internet

Nous vous rappelons que les habitants peuvent toujours proposer des articles et des photos susceptibles d'intéresser les lecteurs sur www.rarecourt.info

Le site codecom-argonne-meuse.fr fournit par ailleurs de nombreuses infos et permet de relire les derniers bulletins d'info (rubrique « vivre ensemble / communication »)

- « Esprit de Clocher... à Partager ! » 😊

Notre politique d'ouverture s'illustre cette année avec quelques premiers aménagements du terrain à l'entrée du village. L'expérimentation de semis de fleurs à couper semble avoir été appréciée par de nombreux visiteurs.

Le restauration d'une petite aire de jeux (*avec but de foot*) a dû cependant être reportée (*dossier de subvention en attente*). Les containers à verre seront prochainement enterrés... Encore un peu de patience !



- Requalification urbaine 😊

Comme présenté en réunion publique l'hiver dernier, la tranche 1 débutera (*enfin !*) en octobre (*rues Haute, Basse, Eglise, Salle, Terral*) avant l'arrivée de la fibre programmée pour l'été prochain.

L'éclairage public en appliques sur façade dégagera les usoirs et permettra d'enclencher dès cet hiver une réflexion avec les habitants sur leur futur aménagement (*fleurissement, pavage...*) Des réunions de chantier (avec les riverains) seront programmées très prochainement.



- Verger partagé 😊

Le plan d'action concernant l'ENS (*Espace Naturel Sensible*) du Ravin de Fontenoy prévoit entre autres le possible financement d'un « verger partagé » (*annoncé sur le bulletin 2018*). La dimension du projet peut aller de quelques ares à plusieurs hectares. Afin de donner l'envergure nécessaire à un tel projet, un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé à l'échelon cantonal. Plusieurs candidats (*particuliers et associations*) sont intéressés. Une réunion d'information est prévue en octobre.



- Chats errants 🤔

La municipalité a signé une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » afin de lancer une opération de stérilisation-identification des chats errants. Tous les chats non tatoués seront ainsi prochainement capturés. Après leur passage chez un vétérinaire ils seront normalement réintroduits dans le village.

La population de chats se régule également par l'accès à la nourriture. Nous sommes tous responsables...



- Patrimoine : notre atout ! 😊

Le patrimoine remarquable de notre village peut à l'avenir susciter la bienveillance de nombreux partenaires extérieurs et attirer de futurs habitants. La municipalité travaille sur plusieurs dossiers. La demande d'inscription aux monuments historiques du Moulin à Coquins et du four à faïences est ainsi apparu comme une étape nécessaire. Un dossier de candidature sera par ailleurs prochainement déposé pour l'obtention du label « Petite Cité de Caractère ». D'autres dossiers sont en cours pour assurer la maîtrise foncière de plusieurs sites d'exception.

Les retombées de ces lourdes démarches s'inscrivent bien entendu sur le long terme. Le dossier « enfouissement des réseaux secs » a toutefois déjà pu en tirer parti avec un soutien financier exceptionnel.



- Forêt en souffrance 🤔

L'importante crise sanitaire sur épicéas et frênes notamment amène la municipalité à trouver les « moins mauvaises » solutions pour limiter les pertes économiques et expérimenter des alternatives durables. « Ne rien faire » peut paraître le plus simple mais certainement pas le plus souhaitable. Avec l'aide précieuse de Julien Chazal nous restons disposés à vous présenter sur le terrain les constats, enjeux, actions en cours et pistes envisagées.

- Circulation 🤔

Le plan d'action permettant une sensibilisation à la conduite responsable des véhicules dans le village nous amène à instaurer prochainement par arrêté municipal une limitation de vitesse à 30 km/h et 20km/h pour les tracteurs.. Afin d'éviter toute future installation inesthétique pour le village (*rond point signalisé, stop, ralentisseur...*) quelques rétrécissements de chaussées sont à l'étude (*Boulangerie, entrée de rue de la Salle, abords Ouest des logements rue du Terral...*).

RARECOURT

30

20



Déclaration Préalable de Travaux

Rappel

La déclaration préalable de travaux est un **dossier administratif** qui permet à l'administration de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune où il se situe. Elle est également exigée pour la réalisation de projet de faible importance.

La commune de Rarécourt, dotée d'un PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) oblige à une Déclaration préalable de Travaux pour les cas suivants :

- Travaux sur une maison ou une *annexe* (*garage, véranda...*)
- Création et changement de porte/fenêtre/toiture
- Changement de destination d'une construction
- Construction d'une piscine
- Construction d'un mur
- Ravèlement d'une façade (*y compris remise en peinture avec changement de couleur*)

Deux exemplaires du dossier doivent être fournis. Le délai d'instruction est généralement de **1 mois** à partir de la date du dépôt du dossier. Sa durée de validité est de **3 ans**. Les dossiers sont étudiés par la Direction Départemental des Territoires de la Meuse (DDT).

Les dossiers sont en général tous validés par la DDT avec simplement un vigilance notoire sur le choix des couleurs (*sans pour autant imposer de fortes contraintes*).

Le maire et la secrétaire de mairie peuvent aider au montage des dossiers. Les formulaires sont disponibles en mairie ou directement par internet sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

Ordures Ménagères

La redevance incitative entre en vigueur dès janvier 2020. Elle repose sur une facturation scindée en une part fixe (*comprenant 12 levées par an et l'accès à divers services de base*) et une part variable (*services complémentaires*).

Part Fixe :

- Abonnement au service (*collecte, traitement des déchets, gestion et fonctionnement du service...*)
- Mise à disposition d'un bac à ordures pucé pour 12 levées par an ou d'un rouleau de sacs rouge (*résidence secondaire*)
- Accès à la déchèterie, mise à disposition des sacs jaunes et des points de collecte de verre

Tarif 2020 :

1 personne ou Résidence secondaire :

Bac 120 l - 85€/an

2/3 personnes :

Bac 180 l - 170€/an

4 personnes ou plus :

Bac 240 litres - 255€/an

Part Variable :

- Levée supplémentaire au-delà de 12 levées par an
- Sacs rouges (*)
- Autres prestations (*verrou...*)

Tarif 2020 :

Prix de la levée supplémentaire	13 ^{ème} à 18 ^{ème} levée	19 ^{ème} levée ou +
Bac-120-l	4-€	6-€
Bac-180-l	6-€	9-€
Bac-240-l	8-€	12-€
Bac-660-l	25-€	40-€

(*) Les sacs rouges (2€/sac) sont proposés pour les besoins exceptionnels (12 sacs/an maxi)

-> Les abords des conteneurs à verre doivent rester propres

-> les bacs communaux ne sont pas utilisables pour les déchets des particuliers

Entente de voisinage

Elle peut permettre d'optimiser les levées en mutualisant les bacs... à réfléchir !

Dépôts sauvages

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500€